



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.447/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR
LA MÉDITERRANÉE**

18 mai 2018

Français
Original : anglais

19^e réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable

Téléconférence, 20 juin 2018

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et en consultation avec la Présidente et les membres du Comité de pilotage de la CMDD, la 19^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD aura lieu le 20 juin 2018 par téléconférence.
2. Cette réunion a pour objectif d'examiner les progrès et les perspectives de la CMDD et les avancées liés à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) suite à la 17^e Réunion de la CMDD (Athènes, 5-7 juillet 2017), ainsi que le plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, en s'intéressant en particulier aux questions afférentes à la mise en œuvre de la Décision IG.23/4 « Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée » adoptée à la 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes, tenue en décembre 2017.
3. La documentation sera fournie en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas distribuée sur papier. Les participants sont invités à télécharger la documentation sur leurs ordinateurs avant la session.
4. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le Secrétariat pour faciliter les délibérations des participants.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion sera ouverte le mercredi 20 juin 2018 à 10 h 30 (heure locale à Athènes, Grèce – TU +3) par Mme Maria Papaioannou, Présidente du Comité de pilotage de la CMDD.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED WG.447/1 UNEP/MED WG.447/2
Documents d'information	UNEP/MED WG.447/Inf.1 UNEP/MED WG.447/Inf.2

6. Tel que le prévoit l'article 25 du Règlement intérieur de la CMDD, le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'applique *mutatis mutandis* à la présente réunion.
7. Les participants examineront et adopteront l'ordre du jour provisoire contenu dans le document de travail UNEP/MED WG.447/1 et dont la version annotée figure dans le présent document.
8. Le Comité de pilotage de la CMDD est censé examiner tous les points de l'ordre du jour pendant sa téléconférence d'une journée. Il est prévu de clore la réunion le 20 juin 2018 à 16 h 30.
9. Le rapport sur les travaux de la réunion sera établi après la réunion et distribué aux membres du Comité de pilotage de la CMDD afin que ces derniers puissent faire des observations et approuver ledit rapport par voie électronique.

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : bilan des progrès accomplis entre juillet 2017 et mai 2018

10. Le Secrétariat présentera les progrès réalisés pour ce qui concerne les travaux de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD depuis la 17^e Réunion de la CMDD (Athènes, Grèce, 5-7 juillet 2017).
11. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à faire des observations sur les progrès accomplis pendant la période allant de juillet 2017 à mai 2018 et rendre compte des activités qu'ils ont menées en vue de mettre en œuvre la SMDD pendant ladite période.

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques en rapport avec la décision IG.23/4 adoptée à la vingtième réunion des Parties contractantes

Documents de travail	UNEP/MED WG.447/3
Documents d'information	UNEP/MED WG.447/74
	UNEP/MED WG.447/Inf.4
	UNEP/MED WG.447/Inf.5
	UNEP/MED WG.447/Inf.6

12. Le Secrétariat (Plan Bleu) présentera le document de travail UNEP/MED WG.447/3 « Rapport sur les questions spécifiques concernant l'application de la Décision IG.23/4 ».

13. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD devraient formuler des observations et des avis sur les questions spécifiques ci-après :

a) Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée et indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée

14. Conformément à la Décision IG.23/4, le Comité de pilotage de la CMDD est chargé de coordonner le travail permettant d'assurer une cohérence et une synergie totales entre le Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée et le travail en cours pour le développement des indicateurs liés aux Objectifs de développement durable (ODD) au niveau international. Par conséquent, les membres du Comité de pilotage de la CMDD devraient fournir des orientations au Secrétariat et au Plan Bleu afin de mieux aligner le tableau de bord et les indicateurs relatifs aux ODD.

b) Études d'évaluation : Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED 2019) et Étude prospective sur l'environnement et le développement en Méditerranée (MED2050), y compris des études de cas sur l'économie bleue

15. Comme indiqué dans les documents de travail UNEP/MED WG.447/3 et UNEP/MED WG.447/4, les membres de la CMDD seront informés et consultés pendant le processus de réalisation des études d'évaluation entrepris par le Secrétariat (Plan Bleu).

c) Deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)

16. Compte tenu des enseignements tirés de l'édition pilote 2016-2017, le Secrétariat (Plan Bleu) met à jour la méthodologie SIMPEER à la lumière des recommandations adoptées à la 17^e Réunion de la CMDD.

17. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à donner des orientations au Secrétariat pour la mise à jour de la méthodologie SIMPEER et la conception de la deuxième édition au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

18. Après avoir examiné les trois points énumérés ci-dessus, les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à rendre compte de leurs actions et de leurs plans visant à promouvoir la mise en œuvre de la Décision IG.23/4.

Point 5 de l'ordre du jour : Plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019

Document de travail	UNEP/MED WG.447/4
Documents d'information	UNEP/MED WG.447/Inf.3
	UNEP/MED WG.447/Inf.6

19. Le Secrétariat présentera le plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'il figure dans le document de travail UNEP/MED WG.447/4.

20. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD examineront le plan de travail afin qu'il puisse être finalisé en vue de la 20^e Réunion du Comité de pilotage.

Point 6 de l'ordre du jour : Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3

Document de travail	UNEP/MED WG.447/4
----------------------------	-------------------

21. Le Secrétariat présentera une proposition initiale concernant la composition de la CMDD, telle qu'elle figure dans le document de travail UNEP/MED WG.447/4 « Plan de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019 ».

22. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD devraient examiner la question de la composition de la CMDD, conformément aux Décisions IG.22/17 et IG.23/3, et donner leur avis sur la voie à suivre, l'objectif étant de présenter une proposition concernant la composition de la CMDD à la prochaine réunion des Point Focaux du Plan d'action pour la Méditerranée et à la 21^e Réunion ordinaire des Parties contractantes.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

23. Le Comité de pilotage de la CMDD examinera d'autres questions qui pourraient être soulevées par ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

24. Le rapport de cette réunion sera distribué aux membres du Comité de pilotage de la CMDD ultérieurement pour approbation.

25. La réunion devrait être close par la Présidente du Comité de pilotage de la CMDD le mercredi 20 juin 2018 vers 16 h 30.

Emploi du temps (*)

Wednesday, 20 June 2018			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
10:30 – 11:00	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	UNEP/MED WG.447/1 UNEP/MED WG.447/2 UNEP/MED WG.447/Inf.1 UNEP/MED WG.447/Inf.2
11:00 – 11:30	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2017 - mai 2018	Secrétariat	
11:30 – 13:00	4. Questions spécifiques relatives à la Décision IG.23/4 adoptée à la COP 20	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.447/3 UNEP/MED WG.447/4 UNEP/MED WG.447/Inf.4 UNEP/MED WG.447/Inf.5 UNEP/MED WG.447/Inf.6
13:00 – 14:30	<i>Pause</i>		
14:30 – 15:30	5. Programme de travail du Comité de pilotage de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019	Secrétariat	UNEP/MED WG.447/4 UNEP/MED WG.447/Inf.3 UNEP/MED WG.447/Inf.6
15:30 – 16:00	6. Composition de la CMDD : mise en œuvre des Décisions IG.22/17 et IG.23/3	Secrétariat	UNEP/MED WG.447/4
16:00 – 16:30	7. Toute autre question 8. Clôture de la réunion	Secrétariat Présidente du Comité de pilotage de la CMDD	

(*) L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU +3.